

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2011

## 1. POUVOIRS ET OBJECTIFS

CBCI Radio-Canada (la Société) a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur la radiodiffusion* de 1936, puis maintenue en vertu des lois sur la radiodiffusion de 1958, 1968 et 1991. La Société est un mandataire de Sa Majesté, et son actif et son passif sont ceux du gouvernement.

À titre de radiodiffuseur public national, la Société offre, dans les deux langues officielles, des services de radio, de télévision et de nouveaux médias comportant une programmation principalement et typiquement canadienne, afin de refléter la globalité canadienne et de rendre compte de la diversité régionale du pays, à l'intention des auditoires nationaux et régionaux.

La Société rend compte de ses activités au Parlement par l'entremise du ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles. Conformément au paragraphe 85(1.1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, elle n'est pas visée par les sections I à IV de la partie X de cette Loi, sauf par le paragraphe 105(2) et les articles 113.1, 119, 131 à 148 et 154.01.

La Société est une société d'État qui est assujettie à l'impôt fédéral sur les bénéficiaires des sociétés en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et de son règlement d'application. Elle n'est pas assujettie aux régimes provinciaux d'impôt sur les bénéficiaires, mais elle doit payer les taxes de vente tant au niveau fédéral que provincial.

## 2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers consolidés de la Société sont préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Voici une description des principales conventions comptables.

### A. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société et de sa filiale, ainsi que ceux de deux entités à détenteurs de droits variables (EDDV) dont la Société est le principal bénéficiaire, soit le Broadcast Centre Trust et la chaîne The Documentary Channel (*documentary*). Au cours de l'exercice, la Société a acquis le contrôle d'ARTV. Les résultats d'ARTV sont compris dans le poste Services spécialisés de l'État consolidé des résultats et du résultat étendu depuis la date d'acquisition. De plus amples renseignements sur l'acquisition d'ARTV se trouvent à la note 12. Toutes les opérations intersociétés, ainsi que les soldes réciproques, les produits et les charges qui y sont associés sont entièrement éliminés au moment de la consolidation.

### B. INCERTITUDE RELATIVE À LA MESURE

La préparation des états financiers consolidés conformément aux PCGR canadiens exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses qui influent sur le montant déclaré de l'actif et du passif à la date des états financiers consolidés, ainsi que sur les revenus et les dépenses de l'exercice en question. Les régimes de retraite et les passifs liés au personnel, les durées de vie utile estimatives des immobilisations corporelles et des actifs incorporels, les durées de vie utile estimatives des actifs de programmation, le passif éventuel et la juste valeur des instruments financiers dérivés sont les éléments estimés les plus importants. Les chiffres réels pourraient différer de façon importante des estimations faites.

### C. CRÉDITS PARLEMENTAIRES

La Société reçoit une partie importante de son financement du gouvernement du Canada. Les crédits parlementaires servant aux dépenses d'exploitation et les crédits parlementaires pour le fonds de roulement sont constatés dans l'État consolidé des résultats et du résultat étendu dans l'exercice au cours duquel les crédits ont été approuvés. Les crédits parlementaires pour les dépenses au titre des immobilisations corporelles, des actifs incorporels et de l'équipement sous contrat de location-acquisition pouvant faire l'objet d'un amortissement sont comptabilisés dans le Bilan consolidé comme financement des immobilisations reporté et sont amortis de la même façon et sur les mêmes périodes que les immobilisations corporelles, les actifs incorporels et l'équipement sous contrat de location-acquisition auxquels ils se rapportent. Les crédits parlementaires pour l'achat de terrains sont comptabilisés dans l'État consolidé des variations des capitaux propres.

## 2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

### D. CONSTATATION DES REVENUS

#### i. REVENUS PUBLICITAIRES

Les revenus provenant de la vente de temps d'antenne publicitaire sont constatés lorsque la publicité a été diffusée, que la Société n'a aucune obligation restante à cet égard et que la recouvrabilité est raisonnablement assurée.

#### ii. SERVICES SPÉCIALISÉS

Les revenus des services spécialisés englobent les revenus provenant de la vente de temps d'antenne publicitaire et de la vente d'émissions à des radiodiffuseurs extérieurs par les chaînes spécialisées, ainsi que les revenus d'abonnement. Les revenus provenant de la vente de temps d'antenne publicitaire sont constatés quand la publicité a été diffusée. Les revenus provenant des ventes d'émissions et d'abonnements sont constatés lorsque la livraison a été faite ou les services ont été rendus, la Société n'a aucune obligation restante à cet égard et la recouvrabilité est raisonnablement assurée.

#### iii. AUTRES REVENUS

Les autres revenus comprennent notamment les revenus découlant de la location d'espaces, d'installations et de services, de la vente d'émissions, de la vente de productions publicitaires, de la vente de commandites d'émissions, des activités à titre de diffuseur-hôte, des droits de retransmission ainsi que les pertes ou les gains nets sur cession d'immobilisations corporelles. Ces revenus sont constatés lorsque la livraison a été faite ou les services ont été rendus, que la Société n'a aucune obligation restante à cet égard et que la recouvrabilité est raisonnablement assurée.

Les autres revenus englobent aussi les gains nets ou les pertes nettes provenant des instruments financiers dérivés.

Les contributions du Fonds pour l'amélioration de la programmation locale sont également comprises dans les autres revenus et sont comptabilisées lorsqu'elles sont gagnées.

#### iv. REVENU DE FINANCEMENT

Les revenus de financement incluent des revenus d'intérêt provenant des comptes bancaires. Les intérêts sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils sont gagnés.

### E. COÛTS DES SERVICES DE LA TÉLÉVISION, DE LA RADIO ET DES NOUVEAUX MÉDIAS

Les coûts des services de la télévision, de la radio et des nouveaux médias comprennent tous les coûts liés à la production des émissions, y compris les dépenses directes, les frais administratifs et ceux des services, ainsi que le coût des activités liées à la main-d'œuvre technique et aux installations. Une partie des coûts du soutien opérationnel assuré par des services comme les Ressources humaines, les Finances et l'Administration, la Gestion des immeubles et les autres services partagés sont également inclus dans les coûts associés. Les coûts des services de la télévision, de la radio et des nouveaux médias englobent aussi les activités associées à la programmation comme les ventes et le marketing, le merchandising et les communications.

### F. PROGRAMMATION

Par programmation on entend les émissions de télévision produites à l'interne, les émissions de télévision produites à l'externe nécessitant la participation de la Société pendant la production et les droits acquis pour la diffusion de matériel de programmation.

La programmation réalisée et en cours de production (à l'exclusion des droits de diffusion acquis) est comptabilisée, sur une base individuelle, au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur cumulatives. Le coût comprend le coût des matières et des services, ainsi que la quote-part de la main-d'œuvre et des autres dépenses directes imputables à la programmation. Les coûts de la programmation sont constatés dans les coûts des services de la télévision, de la radio et des nouveaux médias à l'État consolidé des résultats et du résultat étendu, selon le tableau sur la constatation des dépenses, ou lorsque la programmation est vendue ou jugée inutilisable.

## 2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Les paiements effectués selon les modalités des conventions d'achat de droits de diffusion sont inscrits comme frais payés d'avance, puis constatés comme programmation lorsque les critères suivants sont remplis : le coût est établi, le matériel est accepté et l'émission est disponible pour diffusion. Les coûts sont imputés aux charges de l'exercice selon le tableau sur la constatation des dépenses, ou encore lorsque la programmation est vendue ou jugée inutilisable.

Les actifs de programmation sont examinés pour une éventuelle dépréciation sur une base annuelle. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable nette de l'actif n'est pas recouvrable et excède sa juste valeur.

Le tableau sur la constatation des dépenses ci-après repose sur les expériences de diffusion passées, les chiffres d'auditoire et les plans de télédiffusion futurs. Dans le cas des émissions comportant plusieurs diffusions, la direction utilise les paramètres de constatation suivants :

CATÉGORIE	CONSTATATION DES DÉPENSES PAR DIFFUSION
Films	50 %/ 30 %/ 20 %
Séries dramatiques, séries humoristiques, émissions d'animation, miniséries (à l'exclusion des séries à créneau fixe <sup>1</sup> )	70 %/ 30 %
Séries dramatiques pour tous à créneau fixe	50 %/ 30 %/ 20 %
Autres séries dramatiques à créneau fixe	Également entre chaque diffusion jusqu'à un maximum de cinq diffusions
Émissions d'arts, de musique et de variétés (à l'exclusion des émissions à créneau fixe)	70 %/ 30 %
Séries arts, musique et variétés à créneau fixe	50 %/ 30 %/ 20 %
Documentaires	CBC Television : 70 %/ 30 % Télévision de Radio-Canada : 100 %
Documentaires à créneau fixe	Également entre chaque diffusion jusqu'à un maximum de cinq diffusions
Émissions de divertissement factuel, d'information, éducatives et jeux-questionnaires (à l'exclusion de celles à créneau fixe)	70 %/ 30 %
Émissions de divertissement factuel, d'information, éducatives et jeux-questionnaires à créneau fixe	Également entre chaque diffusion jusqu'à un maximum de cinq diffusions
Émissions pour enfants – émissions d'animation et émissions préscolaires	Également entre chaque diffusion jusqu'à un maximum de cinq diffusions
Émissions dramatiques pour jeunes et enfants	70 %/ 30 %
Autres émissions pour jeunes	33 %/ 33 %/ 34 %

<sup>1</sup> Diffusion des épisodes de manière consécutive.

## G. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET ÉQUIPEMENT SOUS CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION

Les immobilisations corporelles et l'équipement sous contrat de location-acquisition sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition, déduction faite de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur cumulatives. Le coût des biens construits par la Société comprend les matériaux, les frais de main-d'œuvre directe et les frais généraux qui s'y rapportent. Les sommes relatives aux projets d'immobilisations corporelles en cours sont transférées à la catégorie appropriée des immobilisations corporelles lorsque le projet est achevé, et sont amorties lorsque les immobilisations corporelles peuvent être affectées à la production ou mises en service.

Les immobilisations corporelles sont examinées pour une éventuelle dépréciation lorsque des événements ou changements de circonstances indiquent que leur valeur comptable nette n'est pas recouvrable et excède leur juste valeur. La perte de valeur comptabilisée est égale au montant par lequel la valeur comptable nette de l'actif excède sa juste valeur.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire en fonction de taux fondés sur la durée de vie utile estimative des immobilisations corporelles, comme suit :

## 2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Immeubles	33 ans
Équipement technique	
Émetteurs et pylônes	20 ans
Équipement électrique	16 ans
Autres	8 ans
Mobilier et matériel de bureau	10 ans
Ordinateurs (matériel)	
Serveurs	5 ans
Micro-ordinateurs	3 ans
Véhicules	
Véhicules spécialisés	20 ans
Camions de reportage de la Télévision et de la Radio, camions lourds 5 et 10 tonnes	12 ans
Motoneiges, véhicules tout-terrain	10 ans
Véhicules utilitaires, fourgons	8 ans
Automobiles et fourgonnettes	5 ans

Les améliorations locatives sont capitalisées et amorties sur la plus courte de la durée du contrat de location et de sa durée de vie utile.

L'équipement sous contrat de location-acquisition est amorti sur une base linéaire sur huit ans pour l'équipement technique et sur vingt ans pour la partie automobile du bail.

### H. ACTIFS INCORPORELS

Les actifs incorporels de la Société comprennent les logiciels acquis séparément et les logiciels développés à l'interne pour les besoins de la Société.

Les logiciels acquis séparément sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition à la date d'achat. Par la suite, ils sont constatés à leur valeur d'acquisition, déduction faite de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur cumulatives. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des actifs incorporels (de trois à cinq ans). Les durées de vie estimatives et la méthode d'amortissement sont revues à la fin de chaque exercice. L'incidence de toute révision des estimations est comptabilisée sur une base prospective.

Les dépenses résultant du développement à l'interne d'applications logicielles sont capitalisées dans la mesure où le projet est techniquement réalisable, dispose de ressources suffisantes pour achever son développement et il est probable que le nouvel actif générera des avantages économiques futurs.

Pour ce qui est des logiciels développés à l'interne, le montant initial comptabilisé représente la somme des dépenses engagées à compter de la date où l'actif incorporel répond pour la première fois aux critères de constatation énumérés ci-dessus. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des actifs incorporels (de trois à cinq ans). En l'absence d'un logiciel développé à l'interne à comptabiliser, les dépenses de développement sont constatées dans l'État consolidé des résultats et du résultat étendu dans la période où elles ont été engagées.

Après leur comptabilisation initiale, les logiciels développés à l'interne sont constatés au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur cumulatives. Les durées de vie estimatives et la méthode d'amortissement sont revues à la fin de chaque exercice. L'incidence de toute révision des estimations est comptabilisée sur une base prospective.

Les actifs incorporels sont examinés pour toute indication de dépréciation lors de la revue annuelle de leur durée de vie utile. Une perte de valeur est constatée lorsque la valeur comptable nette de l'actif n'est pas recouvrable et excède sa juste valeur.

## 2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

### I. INSTRUMENTS FINANCIERS

#### i. INSTRUMENTS FINANCIERS – COMPTABILISATION ET ÉVALUATION

Les actifs financiers sont classés dans diverses catégories : détenus jusqu'à leur échéance, détenus à des fins de transaction, disponibles à la vente ou prêts et créances. Pour leur part, les passifs financiers sont classés comme détenus à des fins de transaction ou comme autres passifs financiers.

Détenus jusqu'à leur échéance (DJE) – Les actifs financiers classés comme DJE sont évalués au coût après amortissement au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les revenus d'intérêts, calculés selon la même méthode, sont comptabilisés dans les revenus de financement.

Détenus à des fins de transaction (DFT) – Les actifs et les passifs financiers classés comme DFT sont évalués à leur juste valeur, et les gains ou les pertes et les coûts de transaction sont comptabilisés aux résultats nets pendant l'exercice où ils surviennent.

Disponibles à la vente (DAV) – Les actifs financiers classés comme DAV sont évalués à leur juste valeur. Les gains ou les pertes non-réalisés sont présentés dans les autres éléments du résultat étendu (AERE), sauf les dépréciations durables, qui sont comptabilisées aux résultats nets. Au moment de la décomptabilisation d'un actif financier, ou quand une autre dépréciation durable survient, les gains ou les pertes cumulatifs, qui étaient auparavant constatés dans le Cumul des autres éléments du résultat étendu (CAERE) sont reclassés aux résultats nets.

Prêts et créances – Les actifs financiers classés comme prêts et créances sont évalués à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, puis ils sont évalués au coût après amortissement au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les revenus d'intérêts, calculés selon la même méthode, sont comptabilisés aux revenus de financement.

Autres passifs financiers – Les passifs financiers classés comme autres passifs financiers sont évalués au coût après amortissement au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts débiteurs, calculés selon la même méthode, sont comptabilisés aux dépenses.

Les actifs et les passifs financiers de la Société sont classés et mesurés comme suit :

ACTIF/PASSIF	CLASSEMENT	MESURE
Trésorerie	Détenue à des fins de transaction	Juste valeur
Créances	Prêts et créances	Coût après amortissement
Placements à long terme <sup>1</sup>	Disponibles à la vente	Juste valeur
Créances à long terme	Prêts et créances	Coût après amortissement
Créditeurs et charges à payer	Autres passifs financiers	Coût après amortissement
Passif au titre des régimes de retraite et passifs liés au personnel [court terme]	Autres passifs financiers	Coût après amortissement
Garantie financière	Détenue à des fins de transaction	Juste valeur
Passif financier lié à la monétisation de créances	Autres passifs financiers	Coût après amortissement
Dette obligataire	Autres passifs financiers	Coût après amortissement
Dérivés	Détenus à des fins de transaction	Juste valeur

<sup>1</sup> Comprend seulement les placements dans les entreprises sur lesquelles la Société n'exerce pas une influence notable.

Tous les instruments financiers évalués à la juste valeur doivent être classés et présentés selon l'un des trois niveaux hiérarchiques décrits ci-dessous, conformément aux exigences relatives aux informations à fournir. Chaque niveau reflète la transparence des données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur des actifs et des passifs :

Niveau 1 – les données sont des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques;

## 2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Niveau 2 – les données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement;

Niveau 3 – une ou plusieurs des données importantes utilisées dans une technique d'évaluation ne sont pas fondées sur des données observables pour déterminer la juste valeur des instruments.

### ii. DÉRIVÉS – CONTRATS À TERME

La Société se sert d'instruments financiers dérivés pour gérer le risque de pertes découlant de fluctuations du change. Elle n'utilise pas ce type d'instrument à des fins de spéculation.

Les contrats de change à terme sont des engagements contractuels en vertu desquels deux parties conviennent d'échanger une quantité donnée d'une monnaie contre une quantité d'une autre monnaie, à un cours convenu, avec règlement à une date ultérieure prédéterminée. La Société a recours à de tels contrats pour gérer le risque de pertes résultant d'une évolution des cours du change qui pourrait influencer sur ses paiements contractuels futurs et pour réduire au minimum le risque de change associé aux activités de ses bureaux à l'étranger. Ces paiements étant libellés en devises, la Société pourrait être exposée à une variation de ses flux de trésorerie en raison des fluctuations des taux de change.

La Société n'emploie pas la comptabilité de couverture pour ses contrats de change à terme. Les justes valeurs de ces contrats de change à terme sont présentées dans le Bilan consolidé; les instruments financiers dérivés ayant des justes valeurs positives sont comptabilisés à titre d'éléments de l'actif total alors que les dérivés ayant des justes valeurs négatives sont comptabilisés à titre d'éléments du passif total. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le poste Autres revenus (gain net réalisé ou perte nette réalisée sur la juste valeur des instruments financiers) de l'État consolidé des résultats et du résultat étendu.

## J. CHARGES ET OBLIGATIONS ASSOCIÉES AUX RÉGIMES DE RETRAITE

La Société souscrit à des régimes de retraite à prestations déterminées qui offrent diverses prestations de retraite fondées sur le nombre d'années de service et le salaire moyen de ses salariés en fin de carrière.

La charge au titre de prestations de retraite acquises par les salariés est déterminée selon la méthode actuarielle de répartition au prorata des années de service et tient compte des meilleures hypothèses de la direction concernant, notamment, le rendement prévu à long terme de l'actif des régimes, la croissance des salaires, l'inflation, l'âge du départ à la retraite des salariés et le taux de mortalité des participants.

La charge de retraite comprend le coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice, l'intérêt débiteur sur l'obligation au titre des prestations constituées, le rendement prévu de la valeur actuarielle de l'actif des régimes, l'amortissement de l'actif transitoire, l'amortissement des gains et pertes actuariels nets et l'amortissement du coût des prestations au titre des services passés. La valeur marchande de l'actif des régimes est utilisée pour le calcul du rendement prévu des actifs du régime. La méthode utilisée pour déterminer la valeur marchande consiste à prendre les gains et pertes en capital réalisés et non réalisés pour un exercice donné et à les répartir de façon uniforme sur l'exercice en question et les trois exercices subséquents.

Le taux d'actualisation utilisé pour calculer l'obligation au titre des prestations constituées est fondé sur le taux d'intérêt inhérent au montant pour lequel l'obligation pourrait être réglée.

Les gains et pertes actuariels sur les actifs du régime résultent de l'écart entre rendement réel et le rendement prévu pour une période donnée. Les gains et pertes actuariels sur l'obligation au titre des prestations constituées sont causés par les écarts entre les résultats des actifs du régime réels et les prévisions établies, ainsi que par les modifications des hypothèses actuarielles utilisées dans le calcul de l'obligation au titre des prestations constituées. Les gains et pertes actuariels accumulés nets sont amortis sur la durée moyenne résiduelle d'activité des salariés actifs. La durée moyenne résiduelle d'activité des salariés actifs qui participent aux régimes de retraite varie de 6,0 à 13,5 ans (de 6,0 à 13,5 ans en 2010).

Le 1<sup>er</sup> avril 2000, la Société a adopté la nouvelle norme comptable relative aux avantages sociaux futurs, selon la méthode de comptabilisation prospective. La Société amortit l'actif transitoire selon la méthode linéaire sur une durée de 13,5 ans, soit la durée moyenne résiduelle d'activité des salariés actifs qui devaient toucher des prestations de retraite au 1<sup>er</sup> avril 2000.

Les coûts des services passés découlant de modifications apportées aux régimes sont reportés et amortis selon la méthode linéaire sur la durée moyenne résiduelle d'activité des salariés actifs à la date des modifications.

## 2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

### K. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS AUTRES QUE LES RÉGIMES DE RETRAITE

La Société fournit à ses salariés d'autres avantages sociaux futurs tels que les indemnités de départ, le maintien des avantages sociaux en cas d'invalidité de longue durée, l'assurance vie après la retraite, les régimes de soins de santé et de soins dentaires, ainsi que l'indemnisation des accidents du travail.

Le coût de ces avantages sociaux est calculé selon la méthode actuarielle de répartition au prorata des services et tient compte des meilleures hypothèses de la direction des prestations concernant notamment les augmentations de salaires, l'inflation, l'âge de départ à la retraite des salariés, le taux de mortalité des participants et les coûts prévus des soins de santé.

Dans le cas des indemnités de départ et de l'assurance vie après la retraite, l'obligation transitoire et les gains ou pertes actuariels nets sont amortis sur la durée moyenne résiduelle d'activité du groupe des salariés. L'obligation transitoire et les gains ou pertes actuariels nets liés au maintien des avantages sociaux en cas d'invalidité de longue durée et à l'indemnisation des accidents de travail sont amortis sur la durée restante moyenne prévue des paiements. La période d'amortissement utilisée pour ces régimes varie entre 7,0 et 15,7 ans (de 7,0 à 15,7 ans en 2010).

### L. ACTIF DÉTENU EN VUE DE LA VENTE

Un actif est classé comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable sera recouvrée principalement au moyen d'une vente plutôt que de la poursuite de son utilisation. Pour que cette condition soit remplie, il faut que la vente soit probable et que l'actif soit disponible à la vente immédiatement dans son état actuel. La direction doit s'être engagée à réaliser la vente, qui devrait répondre aux critères de constatation de vente dans un délai d'un an suivant la date de classification de l'actif. Un actif détenu en vue de la vente est évalué à sa valeur comptable antérieure ou à sa juste valeur diminuée des frais de vente si celle-ci est inférieure.

### M. PLACEMENTS À LONG TERME

Les participations de la Société dans des entreprises sur lesquelles celle-ci n'exerce pas une influence notable sont classées comme DAV et comptabilisées à leur juste valeur. Par ailleurs, les participations de la Société dans des entités sur lesquelles celle-ci a une influence notable sont inscrites à leur valeur de consolidation. Dans ce cas, la Société constate initialement sa participation à la valeur d'acquisition, puis augmente ou diminue ce montant de sa quote-part des résultats de l'entité détenue. Les gains sur les placements dans des entités sous influence notable sont comptabilisés dans les autres revenus, alors que les pertes sont comptabilisées au poste Perte sur les placements dans les entités sous influence notable. Lorsque les pertes nettes d'une participation comptabilisée comme un placement à la valeur de consolidation dépassent sa valeur comptable, le solde du placement est ramené à néant et les autres pertes ne sont pas comptabilisées, à moins que la Société ne s'engage à fournir une aide financière à l'entité détenue.

Les investissements sont soumis à des tests de dépréciation s'il survient des événements ou des changements qui indiquent une perte de valeur possible. Si la perte de valeur s'avère durable, la valeur du placement sera diminuée en conséquence et la perte sera comptabilisée dans l'État consolidé des résultats et du résultat étendu comme une perte sur les placements dans les entités sous influence notable.

### N. PASSIF FINANCIER LIÉ À LA MONÉTISATION DE CRÉANCES

La Société comptabilise, à titre de vente, la cession de créances à des parties non apparentées, à condition d'avoir abandonné le contrôle sur ces créances et d'avoir reçu une contrepartie autre que les droits de bénéficiaire dans les créances cédées. Si ces conditions ne sont pas remplies, la cession est considérée comme un emprunt garanti.

Lorsque la cession des créances est considérée comme un emprunt garanti, la Société continue de comptabiliser les créances cédées de la même façon qu'avant la cession. Elle constate l'emprunt garanti conformément à ses conventions comptables pour des passifs semblables.

## 2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

### O. OBLIGATION DÉCOULANT D'UN CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION

Un contrat de location ayant pour effet de transférer à la Société pratiquement tous les risques et les avantages inhérents à la propriété du bien loué est comptabilisé comme un contrat de location-acquisition. Une obligation découlant d'un contrat de location-acquisition est constatée et son montant au début du contrat correspond à la valeur actualisée des paiements minimums exigibles à la date d'entrée en vigueur du contrat.

### P. CHARGES REPORTÉES

Les charges reportées ont principalement trait à des services payés d'avance, qui seront reçus plus de douze mois après la date du bilan.

### Q. CONVERSION DES DEVICES

Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date du bilan, et les éléments non monétaires, aux taux de change en vigueur au moment où les actifs ont été acquis, ou les obligations contractées, à moins que ces éléments ne soient inscrits à leur valeur marchande, auquel cas ils sont convertis aux taux de change en vigueur à la date du bilan. Les revenus et les dépenses sont convertis aux taux de change mensuels moyens en vigueur pendant l'exercice. Le total des gains ou des pertes de change est pris en compte dans le calcul des résultats nets de l'exercice.

### R. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

La Société suit la méthode axée sur le bilan pour la comptabilisation des impôts sur les bénéfices. Les éléments d'actif et de passif d'impôts futurs sont constatés selon leur incidence fiscale future estimative résultant des écarts entre la valeur comptable des éléments d'actif et de passif existants et leur valeur fiscale. Les taux servant au calcul des éléments d'actif et de passif d'impôts futurs sont les taux d'imposition qui sont en vigueur ou pratiquement en vigueur durant l'exercice au cours duquel il est prévu que les écarts temporaires seront réalisés ou réglés. Si la réalisation d'éléments d'actif d'impôts futurs est jugée plus improbable que probable, une provision pour moins-value doit être constituée.

## 3. NORMES COMPTABLES

### A. MODIFICATIONS DE NORMES COMPTABLES

En janvier 2009, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) a publié trois nouvelles normes comptables, soit le chapitre 1582, Regroupements d'entreprises, le chapitre 1601, États financiers consolidés, et le chapitre 1602, Participations ne donnant pas le contrôle.

Le chapitre 1582, qui remplace le chapitre 1581, Regroupements d'entreprises, établit les normes applicables à l'évaluation d'un regroupement d'entreprises, ainsi qu'à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs acquis et des passifs repris. En vertu de ces normes, l'acquéreur d'un regroupement d'entreprises doit comptabiliser la plupart des actifs acquis et des passifs repris dans la transaction à leur juste valeur à la date d'acquisition, y compris les participations ne donnant pas le contrôle et les contreparties conditionnelles. Les changements ultérieurs de la juste valeur des contreparties conditionnelles classées comme des passifs sont comptabilisés au résultat net. Les frais connexes à l'acquisition et les frais de restructuration doivent aussi être constatés en charges au moment où ils sont engagés plutôt que d'être capitalisés à titre d'élément du regroupement d'entreprises.

Le chapitre 1601, qui remplace le chapitre 1600, États financiers consolidés, établit les normes régissant la préparation d'états financiers consolidés après la date d'acquisition.

Le chapitre 1602 définit des normes pour la comptabilisation et la présentation des participations ne donnant pas le contrôle. Ces normes doivent être adoptées concurremment avec le chapitre 1582.

Ces nouvelles normes s'appliqueront aux transactions conclues le 1<sup>er</sup> janvier 2011 ou après cette date, leur adoption anticipée étant toutefois autorisée. La Société a choisi de les mettre en application à partir du 1<sup>er</sup> avril 2010 pour faciliter la transition aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) en 2011. Son adoption anticipée a affecté la présentation des participations ne donnant pas le contrôle dans le Bilan consolidé, l'État consolidé des variations des capitaux propres et l'État consolidé des résultats et du résultat étendu.

### 3. NORMES COMPTABLES (suite)

#### B. MODIFICATIONS FUTURES DE CONVENTIONS COMPTABLES

En février 2008, le Conseil des normes comptables au Canada de l'ICCA a annoncé que toutes les entreprises canadiennes ayant une obligation publique de rendre des comptes adopteront les IFRS, et les considéreront comme les principes comptables généralement reconnus au Canada, pour les exercices commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2011 ou après.

En septembre 2009, le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) a approuvé des modifications à la « Préface des normes comptables pour le secteur public ». Par suite de ces modifications, la Société a été reclassée comme « autre organisme public » (AOP). À ce titre, la Société doit déterminer le référentiel comptable qui s'applique le mieux à ses activités. Après avoir pris en compte plusieurs facteurs, la Société a déterminé que les IFRS étaient les normes les plus appropriées à ses activités.

La date de l'application intégrale des IFRS par la Société est le 1<sup>er</sup> avril 2011. Les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice 2011-2012 seront conformes aux IFRS. Ces normes exigent aussi que la Société présente des données comparatives complètes dans ses états financiers consolidés de 2011-2012.

La Société a terminé la phase d'analyse et de conception des conventions comptables. Le passage des actuels PCGR du Canada aux IFRS est une initiative de taille qui aura des répercussions importantes sur la présentation de la situation financière et des résultats d'exploitation de la Société. En 2010-2011, la Société a mis en œuvre le plan d'action défini durant la phase d'analyse et de conception au terme duquel, de nouveaux comptes ont été créés, un modèle d'état financier a été conçu, et les systèmes et les processus ont été modifiés.

### 4. PROGRAMMATION

#### A. PROGRAMMATION

	2011 <i>(milliers de dollars)</i>	2010
Émissions produites	91 496	95 905
Émissions en cours de production	34 905	49 274
Droits de diffusion des émissions disponibles pour diffusion	37 257	33 064
	<b>163 658</b>	<b>178 243</b>

Les radiations relatives à la programmation représentent 7,2 millions de dollars en 2011 (17,7 millions en 2010) et sont comptabilisées dans l'État consolidé des résultats et du résultat étendu dans les coûts des services de la télévision, de la radio et des nouveaux médias. Les radiations relatives à la programmation s'expliquent principalement par l'expiration des droits de diffusion et par les émissions développées mais non produites.

#### B. COLLECTION

La Société possède une collection de matériel audio et vidéo, de costumes et de marionnettes qui fait partie du patrimoine historique et culturel des Canadiens. Des éléments sont encore utilisés à l'occasion, selon les besoins. La valeur de cette collection n'est pas reflétée comme un actif dans les états financiers consolidés de la Société.

## 5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

### A. COÛT ET AMORTISSEMENT CUMULÉ

	2011			2010
	Coût	Amortissement cumulé (milliers de dollars)	Valeur comptable nette	
Terrains	20 385	–	20 385	20 467
Immeubles	988 242	(562 156)	426 086	435 356
Équipement technique	1 315 093	(984 408)	330 685	353 049
Ordinateurs, mobilier et matériel de bureau	94 612	(64 782)	29 830	27 239
Véhicules	46 546	(36 584)	9 962	10 010
Améliorations locatives	44 800	(18 609)	26 191	38 090
Projets d'immobilisations en cours	82 636	–	82 636	41 601
	<b>2 592 314</b>	<b>(1 666 539)</b>	<b>925 775</b>	<b>925 812<sup>1</sup></b>

<sup>1</sup> Le coût et l'amortissement cumulé des immobilisations corporelles s'élevaient respectivement à 2 575,9 millions de dollars et à 1 650,1 million de dollars au 31 mars 2010.

### B. DÉPRÉCIATION

En l'absence de toute indication de perte de valeur au 31 mars 2011, aucun montant n'a été comptabilisé à titre de dépenses (aucun montant n'a été comptabilisé en 2010).

### C. ACTIF DÉTENU EN VUE DE LA VENTE

La Société a l'intention de céder une portion de terrain qui n'est plus utilisée à Brossard (Québec) dans les douze mois à venir. La propriété était auparavant utilisée pour son site de transmission AM. Toutefois, avec le passage sur le marché montréalais de l'AM au FM, la diffusion AM sur ce site a cessé.

### D. ACTIFS À LONG TERME DESTINÉS À ÊTRE SORTIS AUTREMENT QUE PAR VENTE

Le passage de la télévision analogique à la télévision numérique hertzienne est fixé au 31 août 2011 dans tous les marchés à conversion obligatoire déterminés par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) dans sa décision 2010-16. Dans les marchés où la transmission numérique sera offerte, la Société a l'obligation de cesser d'émettre en mode analogique.

Les estimations de l'amortissement des émetteurs analogues mis hors service au 31 août 2011 ont été révisées pour qu'elles reflètent l'utilisation des actifs sur leur durée de vie utile abrégée. Cette révision s'est soldée par la constatation d'une charge d'amortissement supplémentaire de 7,3 millions de dollars dans l'État consolidé des résultats et du résultat étendu en 2010-2011.

## 6. ACTIFS INCORPORELS

### A. COÛT ET AMORTISSEMENT CUMULÉ

	2011			2010
	Coût	Amortissement cumulé (milliers de dollars)	Valeur comptable nette	
Logiciels	138 788	(105 500)	33 288	45 588
Développement de logiciels en cours	6 399	–	6 399	2 137
	<b>145 187</b>	<b>(105 500)</b>	<b>39 687</b>	<b>47 725<sup>1</sup></b>

<sup>1</sup> Le coût et l'amortissement cumulé des actifs incorporels s'élevaient respectivement à 135,6 millions de dollars et à 87,9 millions de dollars au 31 mars 2010.

Le montant global des actifs incorporels acquis pendant l'exercice s'établissait à 7,7 millions de dollars (0,4 million en 2010), tandis que les actifs incorporels développés pendant l'exercice totalisaient 2,1 millions de dollars (4,2 millions en 2010).

### B. DÉPRÉCIATION

En l'absence de toute indication de perte de valeur au 31 mars 2011, aucun montant n'a été comptabilisé à titre de dépenses (aucun montant n'a été comptabilisé en 2010).

## 7. ÉQUIPEMENT SOUS CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION

	2011 (milliers de dollars)	2010
Véhicule (coût)	619	–
Équipement technique (coût)	7 434	–
Amortissement cumulé – véhicule	(23)	–
Amortissement cumulé – équipement technique	(326)	–
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>7 704</b>	<b>–</b>

L'équipement sous contrat de location-acquisition est d'une durée de cinq ans, sans option de renouvellement. Son coût s'élève à 8,1 millions de dollars. Voir la note 16 pour plus d'informations.

## 8. PLACEMENTS À LONG TERME

	2011			2010		
	Influence notable	Autres	Total	Influence notable	Autres	Total
	(milliers de dollars)					
<b>Actif</b>						
ARTV inc. <sup>1</sup>	–	–	–	7 243	–	7 243
Placements de portefeuille	–	17	17	–	17	17
	–	17	17	7 243	17	7 260
<b>Passif</b>						
Sirius Canada Inc.	(18 417) <sup>2-3</sup>	17 000 <sup>4</sup>	(1 417)	(13 417) <sup>2-3</sup>	12 000 <sup>4</sup>	(1 417)

1 ARTV inc. est une chaîne francophone spécialisée dans les arts et le divertissement. Le 12 juillet 2010, la Société a acquis des actions supplémentaires d'ARTV d'une valeur de 2,75 millions de dollars. Suite à cette acquisition, la Société détient une participation de 85 pour cent dans ARTV et consolide celle-ci dans ses comptes (note 12).

2 La Société a investi 25,05 dollars dans des actions de catégorie A de Sirius Canada Inc., ce qui représente 40,0 pour cent des droits de vote et une participation de 25,05 pour cent. Ces actions donnent droit à des dividendes égaux à leur taux de participation.

3 La Société s'est engagée à investir 1,4 million de dollars supplémentaires dans des actions de catégorie C sans droits de vote de Sirius Canada Inc., sans toutefois s'engager à assumer un risque financier accru. La quote-part de la perte non constatée s'élève à 5,4 millions de dollars (14,9 millions de dollars en 2010).

4 La Société a investi 12 millions de dollars dans des actions de catégorie C sans droits de vote de Sirius Canada Inc., qui donnent droit à un dividende cumulatif préférentiel de huit pour cent par an sur le prix de rachat. Ces actions ont été rachetées par Sirius Canada Inc. le 21 juin 2011 et leur juste valeur s'établit à 17,0 millions de dollars au 31 mars 2011 (note 29). Pendant l'exercice 2010-2011, après avoir évalué les actions de catégorie C sans droits de vote de Sirius qu'elle détenait, la Société a changé la méthode de mesure qu'elle appliquait à ces actions, passant de la méthode du coût à celle de la juste valeur. Auparavant, la juste valeur des actions de catégorie C sans droits de vote de Sirius ne pouvait pas être estimée de façon fiable.

## 9. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2011	2010
	(milliers de dollars)	
Créditeurs	52 194	57 278
Charges à payer	97 703	117 309
Autres	1 323	1 910
	<b>151 220</b>	<b>176 497</b>

## 10. RÉGIMES DE RETRAITE ET PASSIFS LIÉS AU PERSONNEL

Les passifs liés au personnel s'établissent comme suit :

	2011		2010	
	À long terme	À court terme	À long terme	À court terme
	(milliers de dollars)			
Passif au titre des prestations constituées	–	–	254 153	255 749
Avantages sociaux futurs autres que les régimes de retraite	–	–	157 007	156 775
Indemnités de vacances	57 416	58 845	–	–
Réduction des effectifs et autres	12 956	12 308	–	–
Passifs liés aux salaires	74 331	59 746	190	208
	<b>144 703</b>	<b>130 899</b>	<b>411 350</b>	<b>412 732</b>

## 10. RÉGIMES DE RETRAITE ET PASSIFS LIÉS AU PERSONNEL (suite)

### A. RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DE LA SOCIÉTÉ

La Société souscrit à un régime de retraite contributif à prestations déterminées, le Régime de retraite de CBC | Radio-Canada, pour la presque totalité des membres de son personnel. Les prestations de retraite sont en fonction de la durée des services ouvrant droit à la pension et de la moyenne du salaire admissible des cinq meilleures années consécutives au cours des dix dernières années de service. Les salariés sont tenus de verser une cotisation équivalant à un pourcentage de leur salaire admissible, la Société fournissant le reste du financement, au besoin, en fonction des évaluations actuarielles. La Société souscrit aussi à des régimes de retraite non contributifs à prestations déterminées sans capitalisation. Tous les régimes sont soumis à des évaluations actuarielles au moins tous les trois ans. La dernière évaluation été menée en décembre 2008. La prochaine est fixée au 31 décembre 2011.

La Société offre également à ses salariés des avantages sociaux futurs comme des indemnités de cessation d'emploi, le maintien des avantages sociaux pour les salariés en invalidité de longue durée, une assurance vie pour les retraités, des régimes de soins de santé et de soins dentaires, ainsi qu'une indemnisation des accidents du travail. Les dernières évaluations actuarielles du programme d'indemnités de cessation d'emploi et du régime d'assurance vie pour les retraités ont été faites en décembre 2009. Les prochaines sont fixées au 31 décembre 2012.

Les actifs du régime de retraite et l'obligation au titre des prestations constituées sont évalués au 31 mars.

	2011	2010
<b>Hypothèses – taux annuels</b>		
Taux de rendement prévu à long terme de l'actif des régimes	6,50 %	6,25 %
Taux d'actualisation utilisé pour établir le coût des prestations	5,00 %	5,75 %
Taux d'actualisation utilisé pour établir l'obligation	4,75 %	5,00 %
Taux de croissance de la rémunération à long terme, excluant les primes au mérite et les promotions	2,75 %	3,25 %
Taux d'évolution du coût des soins de santé	7,0 % jusqu'en 2019; 4,5 % par la suite	7,5 % jusqu'en 2019; 4,5 % par la suite
Indexation des prestations en cours de versement	1,65 %	1,9 %

	2011	2010
	<i>(milliers de dollars)</i>	
<b>Montants annuels</b>		
Cotisations salariales – régimes de retraite	37 630	38 503
Prestations versées au cours de l'exercice – régimes de retraite	235 835	226 831
Prestations versées au cours de l'exercice – autres avantages sociaux futurs	12 694	18 147

## 10. RÉGIMES DE RETRAITE ET PASSIFS LIÉS AU PERSONNEL (suite)

	2011		2010	
	Régimes de retraite de la Société	Autres avantages sociaux futurs	Régimes de retraite de la Société	Autres avantages sociaux futurs
	<i>(milliers de dollars)</i>			
Juste valeur de l'actif des régimes, fin de l'exercice	4 563 210	–	4 199 746	–
Obligation au titre des prestations constituées, fin de l'exercice	(4 775 683)	(141 277)	(4 526 346)	(137 413)
<b>Excédent (déficit), fin de l'exercice</b>	<b>(212 473)</b>	<b>(141 277)</b>	<b>(326 600)</b>	<b>(137 413)</b>
Coût non-amorti des services passés	24 293	(2 092)	34 041	(2 511)
Pertes actuarielles nettes non amorties (gains actuariels nets non amortis)	166 990	(22 183)	362 958	(27 273)
Passif (actif) transitoire non amorti	(232 963)	8 545	(326 148)	10 422
<b>Passif au titre des prestations constituées, fin de l'exercice</b>	<b>(254 153)</b>	<b>(157 007)</b>	<b>(255 749)</b>	<b>(156 775)</b>
<b>Passif au titre des prestations constituées, début de l'exercice</b>	<b>(255 749)</b>	<b>(156 775)</b>	<b>(232 767)</b>	<b>(160 999)</b>
<b>Coûts au titre des avantages sociaux futurs</b>				
Coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice	(70 838)	(6 761)	(64 701)	(6 544)
Intérêts débiteurs sur l'obligation au titre des prestations constituées	(223 134)	(6 888)	(231 362)	(7 984)
Rendement prévu sur la valeur actuarielle de l'actif	261 613	–	230 304	–
Amortissement du coût des prestations au titre des services passés	(9 748)	419	(9 748)	419
Amortissement de l'actif (du passif) transitoire	93 185	(1 877)	93 128	(1 877)
Amortissement des pertes actuarielles	(105 234)	2 181	(97 519)	2 063
<b>Coûts au titre des avantages sociaux futurs de l'exercice</b>	<b>(54 156)</b>	<b>(12 926)</b>	<b>(79 898)</b>	<b>(13 923)</b>
Cotisations patronales aux régimes de retraite	53 735	–	54 914	–
Prestations versées aux régimes sans capitalisation	2 017	12 694	2 002	18 147
<b>Total des paiements en espèces</b>	<b>55 752</b>	<b>12 694</b>	<b>56 916</b>	<b>18 147</b>
<b>Passif au titre des prestations constituées, fin de l'exercice</b>	<b>(254 153)</b>	<b>(157 007)</b>	<b>(255 749)</b>	<b>(156 775)</b>

## 10. RÉGIMES DE RETRAITE ET PASSIFS LIÉS AU PERSONNEL (suite)

Au 31 mars 2011, les obligations au titre des prestations constituées du Régime de retraite de CBC | Radio-Canada et des régimes de retraite sans capitalisation sont respectivement de 4 703,1 millions de dollars (4 459,1 millions en 2010) et de 72,6 millions de dollars (67,2 millions en 2010).

Les actifs du Régime sont investis dans les catégories de placements suivantes :

Catégorie d'actif	2011	2010
	Pourcentage des actifs du Régime de retraite (fondé sur les justes valeurs)	
Titres à revenu fixe	50 %	49 %
Actions canadiennes	15 %	12 %
Actions internationales	20 %	25 %
Placements stratégiques <sup>1</sup>	15 %	14 %
	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

<sup>1</sup> Les placements stratégiques comprennent des biens immobiliers, des placements privés, des fonds de couverture et des fonds d'infrastructure.

Les placements du Régime de pension de la Société sont conformes aux lignes directrices sur la composition de l'actif.

## 11. ENTITÉS À DÉTENTEURS DE DROITS VARIABLES

La note d'orientation concernant la comptabilité NOC-15, Consolidation des entités à détenteurs de droits variables, adoptée par l'ICCA, définit les entités à détenteurs de droits variables (EDDV) comme les entités qui ne disposent pas de capitaux propres à risque suffisants pour leur permettre de financer leurs activités sans le soutien financier subordonné d'autres parties, ou les entités dont les investisseurs ne détiennent pas une participation financière leur conférant le contrôle. L'entreprise considérée comme le principal bénéficiaire, qui assume la majorité des pertes prévues d'une EDDV ou qui reçoit la majorité des rendements résiduels prévus, ou les deux, doit inclure les actifs, les passifs et les résultats de l'EDDV dans ses états financiers consolidés. La Société détient des participations dans trois EDDV.

### A. BROADCAST CENTRE TRUST

Le Broadcast Centre Trust (le « Trust »), une fiducie caritative, loue, en vertu d'un bail à long terme passé avec la Société, le terrain sur lequel est érigé à Toronto le Centre canadien de radiodiffusion (l'« immeuble »). Le loyer exigé pour la durée du bail s'élève à un dollar, que le Trust a versé le 1<sup>er</sup> octobre 1988. En outre, le Trust donne à bail le Centre canadien de radiodiffusion, en vertu d'un sous-bail à long terme passé avec la Société. Pour financer la construction de l'immeuble, le Trust a émis, le 30 janvier 1997, des obligations pour une valeur de 400 millions de dollars qui sont garanties par les loyers que lui verse la Société pour les locaux occupés par son personnel. Le loyer comprend le capital et les intérêts sur les obligations, tous les autres paiements sur les obligations ainsi que la totalité des charges d'exploitation et du passif du Trust. La Société est considérée comme le principal bénéficiaire du Trust et, en conséquence, elle comptabilise les résultats financiers du Trust dans ses livres.

### B. LA CHAÎNE THE DOCUMENTARY CHANNEL (*documentary*)

La Société a une participation de 82 pour cent dans The Documentary Channel (*documentary*), un service spécialisé dans la diffusion de documentaires. La Société est considérée comme le principal bénéficiaire de ce service spécialisé, puisqu'en vertu des droits variables qu'elle détient, elle devrait assumer la majeure partie des pertes prévues ou recevoir la majorité des revenus résiduels s'y rapportant. En conséquence, elle consolide les résultats financiers de The Documentary Channel (*documentary*) dans ses livres.

## 11. ENTITÉS À DÉTENTEURS DE DROITS VARIABLES (suite)

### C. SIRIUS

Depuis août 2005, la Société détient des droits variables dans Sirius Canada Inc., un fournisseur de services de radio par satellite au Canada qui exploite plus de 160 canaux de radio par satellite. Sirius Canada Inc. transmet son signal par liaison ascendante à un réseau satellitaire exclusif, et les abonnés reçoivent un signal radio par l'intermédiaire de postes de radio par satellite vendus par des détaillants. Les pertes maximales que la Société est susceptible de subir comprennent sa mise de fonds de 12 millions de dollars dans les actions de catégorie C sans droits de vote et un engagement à investir 1,4 million supplémentaire.

La Société n'est pas considérée comme le principal bénéficiaire de Sirius Canada Inc. Les actions de catégorie A sont comptabilisées à la valeur de consolidation et les actions de catégorie C sans droits de vote qui sont classées comme disponibles à la vente et sont mesurées à la juste valeur (note 8).

Le 24 novembre 2010, Sirius Canada Inc., qui appartient en partie à la Société, et Canadian Satellite Radio Holdings Inc., la société mère de XM Canada, ont annoncé leur intention de fusionner, sous réserve de l'approbation du gouvernement et des instances réglementaires. Cette transaction a été conclue le 21 juin 2011 (voir note 29 – Événements postérieurs à la date du bilan).

## 12. FILIALE

ARTV est une chaîne spécialisée francophone consacrée aux arts et au divertissement, offerte depuis septembre 2001 sur câble et satellite. Le 12 juillet 2010, la Société a acquis 2 750 000 actions appartenant à la Société de télédiffusion du Québec ("Télé-Québec") en contrepartie d'un versement en espèces de un dollar par action, ce qui a porté sa participation dans ARTV de 62 pour cent à 85 pour cent. Même si la Société détenait 62 pour cent d'ARTV avant cette acquisition, la Société n'en contrôlait pas les activités, puisque 66 2/3 pour cent des actions avec droit de vote étaient nécessaires pour assumer le contrôle. Grâce à ces actions supplémentaires, la Société détient aujourd'hui le contrôle d'ARTV, et consolide la filiale dans ses états financiers depuis la date d'acquisition. Par cette acquisition, la Société avait pour but d'avoir les pleins pouvoirs dans une chaîne distribuant essentiellement le contenu de Radio-Canada.

Le tableau qui suit présente la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris en date du 12 juillet 2010 :

	<b>Juste valeur</b> <i>(milliers de dollars)</i>
Trésorerie	(376)
Créances	2 630
Programmation	9 106
Frais payés d'avance et autres actifs à court terme	133
<b>Actifs à court terme</b>	<b>11 493</b>
Matériel informatique et autres biens	189
Programmation	1 679
Actif d'impôts futurs	179
<b>Actifs à long terme</b>	<b>2 047</b>
<b>Total des actifs acquis</b>	<b>13 540</b>
Créditeurs, charges à payer et provisions	(2 320)
<b>Passifs à court terme</b>	<b>(2 320)</b>
<b>Total des passifs repris</b>	<b>(2 320)</b>
<b>Actifs nets acquis</b>	<b>11 220</b>

## 12. FILIALE (suite)

À la date d'acquisition, les valeurs comptables des actifs acquis et des passifs repris étaient égales aux justes valeurs, et la participation ne donnant pas le contrôle, évaluée à la part proportionnelle de cette participation dans l'actif net constaté d'ARTV, s'établissait à 1,7 million de dollars. La Société a comptabilisé la proportion des résultats nets attribuée à ARTV, soit une perte nette de 0,3 million de dollars pour la période comprise entre la date d'acquisition et le 31 mars 2011.

Si l'acquisition avait eu lieu le 1<sup>er</sup> avril 2010, la direction estime à 3,6 million de dollars les revenus supplémentaires qu'aurait réalisés la Société, ce qui aurait porté ses revenus totaux à 653,5 millions de dollars. La contribution de l'acquisition à la portion des résultats nets de la Société attribuable à la Société aurait été une perte nette de 1,5 million de dollars, occasionnant une perte nette avant impôts de 31,2 millions de dollars. Cette information est fondée sur les résultats nets constatés lorsque la participation de la Société dans ARTV était un placement à long terme, et ne devrait pas être considérée comme une indication d'éventuels résultats d'exploitation si l'acquisition avait été conclue le 1<sup>er</sup> avril 2010.

## 13. DETTE OBLIGATAIRE

Dans le cadre de l'entente conclue avec le Broadcast Centre Trust (note 11), la Société offre en garantie de la dette obligataire du Trust les loyers qu'elle verse pour les locaux occupés par son personnel à Toronto. Le Broadcast Centre Trust a émis des obligations garanties pour une valeur de 400 millions de dollars le 30 janvier 1997. Ces obligations portent intérêt au taux fixe de 7,53 pour cent par an; elles exigent des paiements semestriels du capital et des intérêts de 16,5 millions de dollars, grâce auxquels les montants suivants de capital sont remboursés :

	<i>(milliers de dollars)</i>
2012 (incluant des intérêts courus de 9,7 millions de dollars)	19 642
2013	10 704
2014	11 525
2015	12 409
2016	13 361
2017 à 2027	251 238
	<b>318 879</b>
Moins: la part de la dette échéant à moins d'un an	(19 642)
	<b>299 237</b>

Les intérêts débiteurs inclus dans les dépenses de l'exercice et présentés comme coûts de financement sont de 23,5 millions de dollars (24,2 millions en 2010).

## 14. GARANTIE FINANCIÈRE

Aux fins d'une cession de créances réalisée en 2010, la Société a donné une garantie absolue et inconditionnelle de paiement intégral des créances par les débiteurs ultimes dans les délais prévus, jusqu'en 2027. La juste valeur de la garantie financière est déterminée en comparant la juste valeur des créances avec garantie à la juste valeur des créances si elles ne comportaient pas de garantie. La commission de garantie s'est élevée à 10,6 millions de dollars et a été payée au moment de la cession. La juste valeur de la garantie comptabilisée au Bilan est de 9,8 millions de dollars au 31 mars 2011 (10,4 millions en 2010).

Dans l'éventualité où la contrepartie à la garantie demandait le paiement de la garantie en entier, l'obligation maximale de la Société aux termes du contrat de garantie financière s'établit à 187,8 millions de dollars (199,4 millions en 2010). Sur la base des attentes de la Société à la fin de l'exercice, il est jugé plus probable qu'improbable que celle-ci n'aura aucun paiement à faire à cet effet.

## 15. PASSIF FINANCIER LIÉ À LA MONÉTISATION DE CRÉANCES

La Société a constaté un passif financier pour la cession des créances sur lesquelles elle n'avait pas renoncé au contrôle à la fin de l'exercice. La valeur comptable des créances au 31 mars 2011 s'élève à 10,3 millions de dollars (20,4 millions en 2010) et un montant équivalent est constaté comme passif à court terme.

Le passif porte un taux d'intérêt fixe de 4,5 % et sera amorti intégralement en 2011-2012.

## 16. OBLIGATION DÉCOULANT D'UN CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION

La Société possède une option pour l'achat de l'équipement à un prix symbolique à l'expiration du contrat de location-acquisition.

Le taux d'intérêt sous-jacent à l'obligation est un taux variable basé sur un différentiel de taux d'intérêt plus le taux CDOR (Canadian Dealer Offered Rate). À la date du contrat, le taux était de 2,95 % par an.

Le tableau ci-dessous présente les paiements minimums futurs à verser annuellement au titre du contrat de location-acquisition expirant le 28 janvier 2016, ainsi que le solde de l'obligation découlant du contrat de location-acquisition :

	<i>(milliers de dollars)</i>
2012	1 749
2013	1 730
2014	1 730
2015	1 730
2016	1 442
	<b>8 381</b>
Moins: Montant représentant les intérêts (2,95 %)	(578)
Moins: la part à court terme	(1 540)
	<b>6 263</b>

Les intérêts débiteurs inclus dans les dépenses de l'exercice et présentés comme coûts de financement sont de 0,02 million de dollars.

## 17. FONDS D'IMMOBILISATIONS REPORTÉ

	<b>2011</b>	<b>2010</b>
	<i>(milliers de dollars)</i>	
Solde, début de l'exercice	632 221	635 378
Financement des immobilisations reçu (note 23)	101 564	117 929
Amortissement du fonds d'immobilisations reporté	(124 357)	(121 086)
<b>Solde, fin de l'exercice</b>	<b>609 428</b>	<b>632 221</b>

## 18. BÉNÉFICES NON RÉPARTIS (DÉFICIT)

Le déficit est constitué du passif contracté par la Société qui n'a pas encore été financé par les crédits parlementaires ou par des revenus d'autres provenances. Une large partie du déficit est attribuable aux avantages sociaux futurs non financés qui seront payés par la Société.

Le déficit inclut les crédits de fonds de roulement reçus depuis 1958, qui atteignent 171 millions de dollars au 31 mars 2011 (167 millions en 2010). Ces crédits sont fournis seulement pour financer les investissements en fonds de roulement de la Société. La Société doit maintenir un fonds de roulement qui est supérieur aux crédits de fonds de roulement accumulés. Le fonds de roulement est égal à l'excédent de l'actif à court terme sur le passif à court terme, exclusion faite du passif lié aux congés annuels et compensatoires qui ne donnera pas lieu à des décaissements.

## 19. ENGAGEMENTS

### A. ENGAGEMENTS LIÉS AUX ÉMISSIONS ET AUTRES

Au 31 mars 2011, les engagements s'établissaient à 280,3 millions (379,8 millions en 2010) pour les droits sur des émissions sportives, 68,5 millions (89,6 millions en 2010) pour les achats d'émissions, les droits sur films et les coproductions, 14,3 millions (9,4 millions en 2010) pour des immobilisations corporelles, et 432,4 millions (436,7 millions en 2010) pour d'autres engagements. Le total des engagements s'établit à 795,5 millions de dollars (915,5 millions en 2010).

Les paiements annuels futurs s'établissent au 31 mars 2011 comme suit :

	<i>(milliers de dollars)</i>
2012	192 751
2013	163 325
2014	150 203
2015	73 250
2016	43 102
2017 à 2020	172 846
<b>Total des paiements futurs</b>	<b>795 477</b>

### B. CONTRATS DE LOCATION-EXPLOITATION

Les contrats de location-exploitation comprennent principalement des locations immobilières, des locations pour la distribution réseau et des locations de matériel. Les paiements futurs à verser annuellement au titre des contrats de location-exploitation s'établissent au 31 mars 2011 comme suit :

	<i>(milliers de dollars)</i>
2012	33 059
2013	31 108
2014	29 917
2015	29 081
2016	27 726
2017 à 2024	110 128
<b>Total des paiements futurs</b>	<b>261 019</b>

## 20. ÉVENTUALITÉS

### A. RÉCLAMATIONS ET POURSUITES

Diverses réclamations ont été formulées ou des poursuites ont été intentées contre la Société. Dans certains cas, leurs auteurs demandent des dédommagements pécuniaires importants ou d'autres formes de dédommagement qui pourraient entraîner des dépenses importantes. Bien des incertitudes entourent les poursuites, et le résultat de chaque affaire n'est pas toujours prévisible. Les éléments de passif éventuel sont des obligations potentielles qui peuvent devenir réelles lorsqu'un ou plusieurs événements futurs se réalisent ou ne se réalisent pas. Dans la mesure où l'événement futur occasionnera probablement une perte, et où une estimation raisonnable de la perte peut être calculée, une charge à payer et une dépense sont comptabilisées.

## 20. ÉVENTUALITÉS (suite)

### B. ÉVENTUALITÉS RELIÉES À L'ENVIRONNEMENT

Des concentrations en biphényle polychloré (BPC) qui dépassent les critères fixés pour les sites industriels par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) ont été relevées dans le sol de l'ancien site de transmission AM de la Société à Rimouski.

Pendant l'exercice terminé le 31 mars 2011, la Société a mené une évaluation des risques écologiques des différentes options de décontamination du sol qui s'offrent à elle. L'étude, achevée à l'automne 2010, a dégagé une solution durable dont le coût est estimé à 0,3 million de dollars. Par conséquent, les coûts de décontamination du site, qui étaient fournis à titre d'information comme un passif éventuel en 2010, sont maintenant comptabilisés dans le passif de la Société. Le nettoyage du site devrait commencer pendant le deuxième trimestre de 2011-2012.

## 21. SERVICES SPÉCIALISÉS

La Société exploite CBC News Network (CBC NN) et le Réseau de l'information de Radio-Canada (RDI) en vertu de licences du CRTC qui exigent qu'elle rende compte des revenus et des dépenses différentiels de ces services spécialisés. La méthode des coûts différentiels est également appliquée à Galaxie et à la chaîne **bold**. Selon cette méthode, seuls les coûts qui sont imputés directement aux services spécialisés sont comptabilisés. Les coûts indirects, pour les services de soutien, ne sont pas imputés aux services spécialisés et les dépenses relatives aux avantages sociaux futurs à long terme sont constatées seulement quand les avantages sont payés par les services spécialisés. Cependant, conformément aux PCGR canadiens, la Société a inclus dans les résultats financiers des services spécialisés la portion du coût des avantages sociaux futurs acquis par les employés de ces services spécialisés.

	2011					Total
	CBC NN	RDI	bold	documentary <sup>1</sup>	ARTV <sup>1</sup>	
Revenus	81 655	54 773	4 146	4 464	7 933	152 971
Dépenses, y compris celles liées aux avantages sociaux futurs	(73 397)	(44 327)	(3 845)	(2 643)	(9 061)	(133 273)
<b>Total</b>	<b>8 258</b>	<b>10 446</b>	<b>301</b>	<b>1 821</b>	<b>(1 128)</b>	<b>19 698</b>
Remboursement des dépenses liées aux achats d'immobilisations <sup>2</sup>	(2 500)	(2 043)	–			
Dépenses liées aux avantages sociaux futurs	(25)	(19)	(1)			
<b>Total sur la base des coûts différentiels</b>	<b>5 733</b>	<b>8 384</b>	<b>300</b>			

<sup>1</sup> Entités consolidées

<sup>2</sup> La Société finance les dépenses en immobilisations corporelles pour l'achat de matériel et de logiciels servant au lancement, à l'exploitation ou à l'expansion des services spécialisés au moyen de ses crédits parlementaires d'immobilisations, et un plan a été approuvé par la direction pour le remboursement de ces dépenses au moyen des revenus des services spécialisés. Ces remboursements sont effectués par des prélèvements sur les excédents cumulés des revenus sur les dépenses.

## 21. SERVICES SPÉCIALISÉS (suite)

	CBC NN	RDI	Galaxie <sup>1</sup>	2010		ARTV <sup>2</sup>	Total
				bold	documentary <sup>2</sup>		
				(milliers de dollars)			
Revenus	84 616	52 034	3 485	4 217	4 283	–	148 635
Dépenses, y compris celles liées aux avantages sociaux futurs	(65 778)	(44 494)	(4 515)	(3 544)	(2 663)	–	(120 994)
<b>Total</b>	<b>18 838</b>	<b>7 540</b>	<b>(1 030)</b>	<b>673</b>	<b>1 620</b>	<b>–</b>	<b>27 641</b>
Remboursement des dépenses liées aux achats d'immobilisations <sup>3</sup>	(2 500)	(2 169)	–	–			
Dépenses liées aux avantages sociaux futurs	351	266	2	6			
<b>Total sur la base des coûts différentiels</b>	<b>16 689</b>	<b>5 637</b>	<b>(1 028)</b>	<b>679</b>			

<sup>1</sup> Étant donné la cession du dernier contrat lucratif avec une entreprise de distribution de radiodiffusion (EDR) à Stingray Digital Group Inc. en octobre 2009, les résultats de Galaxie portent sur la période comprise entre le 1<sup>er</sup> avril 2009 et le 30 octobre 2009.

<sup>2</sup> Entités consolidées

<sup>3</sup> La Société finance les dépenses en immobilisations corporelles pour l'achat de matériel et de logiciels servant au lancement, à l'exploitation ou à l'expansion des services spécialisés au moyen de ses crédits parlementaires d'immobilisations, et un plan a été approuvé par la direction pour le remboursement de ces dépenses au moyen des revenus des services spécialisés. Ces remboursements sont effectués par des prélèvements sur les excédents cumulés des revenus sur les dépenses.

Les droits mensuels d'abonnement à CBC NN et au RDI sont réglementés par le CRTC. Les droits mensuels maximaux sont approuvés dans le cadre du renouvellement des licences. Pour ces deux chaînes, ces droits ne peuvent dépasser 0,63 \$ et 1,00 \$ respectivement, et ce, jusqu'au 31 août 2011. Les revenus réglementés représentent 82 pour cent et 80 pour cent respectivement (82 pour cent dans les deux cas en 2010) des revenus totaux de CBC NN et du RDI.

## 22. AUTRES REVENUS

Les autres revenus comprennent ce qui suit :

Catégorie	2011	2010
	(milliers de dollars)	
Location d'immeubles, de pylônes de transmission, d'installations et de services	48 167	45 927
Contribution du Fonds pour l'amélioration de la programmation locale (FAPL)	36 718	19 763
Ventes d'émissions et de productions publicitaires et merchandisage	17 359	19 313
Programmation numérique	8 376	3 293
Droits de retransmission	6 468	5 929
Commandites d'émission	4 928	4 329
Revenus de contrats-échange autres que publicitaire	2 750	2 382
Perte sur la juste valeur des instruments financiers	(418)	(4 855)
Perte sur la sortie/cession d'immobilisations corporelles	(2 754)	(1 080)
Gain sur taux de change	–	2 945
Autres	6 117	3 846
	<b>127 771</b>	<b>101 792</b>

## 23. CRÉDITS PARLEMENTAIRES

La ventilation des crédits parlementaires approuvés et des sommes reçues par la Société pendant l'exercice est comme suit :

	2011	2010
	<i>(milliers de dollars)</i>	
<b>Financement de l'exploitation</b>		
Financement des activités de base	980 814	983 185
Financement ponctuel additionnel pour renforcer la programmation	60 000	60 000
Virement au financement des immobilisations <sup>1</sup>	(9 233)	(25 598)
<b>Financement de l'exploitation reçu</b>	<b>1 031 581</b>	<b>1 017 587</b>
<b>Financement des immobilisations</b>		
Financement des activités de base	92 331	92 331
Virement du financement de l'exploitation <sup>1</sup>	9 233	25 598
<b>Financement des immobilisations reçu</b>	<b>101 564</b>	<b>117 929</b>
<b>Financement pour le fonds de roulement</b>	<b>4 000</b>	<b>4 000</b>
	<b>1 137 145<sup>1</sup></b>	<b>1 139 516<sup>1</sup></b>

<sup>1</sup> Le financement total approuvé et remis à la Société pour l'exercice ne correspond pas au financement public total présenté à l'État consolidé des résultats et du résultat étendu. Le financement des immobilisations reçu est comptabilisé comme fonds des immobilisations reporté dans le Bilan consolidé, et est amorti de la même façon et sur les mêmes périodes que les immobilisations corporelles, les actifs incorporels et l'équipement sous contrat de location-acquisition auxquels il se rapporte.

## 24. RECOUVREMENT D'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES ET D'IMPÔT DES GRANDES SOCIÉTÉS

En tant que société d'État visée par la partie LXXI du Règlement de l'impôt sur le revenu, la Société est assujettie, pour ses propres activités, aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), mais pas aux impôts sur les bénéfices provinciaux. Le montant pour recouvrement d'impôt sur les bénéfices et d'impôt des grandes sociétés de 0,1 million de dollars en 2010 est exclusivement constitué par l'impôt des grandes sociétés :

	2011	2010
	<i>(milliers de dollars)</i>	
Impôt sur les bénéfices et impôt des grandes sociétés recouvrables	–	101
	–	<b>101</b>

Le montant des impôts recouvrables diffère du montant qui serait obtenu si on appliquait le taux d'imposition des sociétés prévu par la loi fédérale – qui est de 27,63 pour cent (28,75 pour cent en 2010) – aux résultats nets avant impôts. Cet écart s'explique ainsi :

	2011	2010
	<i>(milliers de dollars)</i>	
Recouvrement d'impôt sur les bénéfices au taux d'imposition des sociétés prévu par la loi fédérale	6 814	16 779
<i>Augmentation (diminution) en raison des éléments suivants :</i>		
Partie non imposable des gains en capital	44	314
Autres montants nets	(2 593)	(3 563)
Ajustement résultant des changements de taux d'imposition des bénéfices	(406)	(1 765)
Variation de la provision pour moins-value	(3 859)	(11 765)
Recouvrement d'impôt des grandes sociétés	–	101
	–	<b>101</b>

## 24. RECOUVREMENT D'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES ET D'IMPÔT DES GRANDES SOCIÉTÉS (suite)

Les incidences fiscales des écarts temporaires susceptibles de toucher une grande proportion des éléments d'actif et de passif d'impôts futurs au 31 mars 2011 et 2010 sont présentées ci-après :

	2011 <i>(milliers de dollars)</i>	2010
<b>Actifs d'impôts futurs</b>		
Charges à payer	6 027	3 964
Passif au titre des régimes de retraite	63 538	63 937
Passifs liés au personnel	39 299	39 246
Report de pertes prospectif	26 223	27 089
	<b>135 087</b>	<b>134 236</b>
Moins : provision pour moins-value	(93 389)	(89 530)
	<b>41 698</b>	<b>44 706</b>
<b>Passifs d'impôts futurs</b>		
Programmation	156	178
Revenus reportés pour les impôts liés à la vente de créances	15 008	15 936
Immobilisations corporelles	26 475	25 671
Autres	59	2 921
	<b>41 698</b>	<b>44 706</b>
<b>Actifs (passifs) d'impôts futurs nets</b>	-	-

Au 31 mars 2011, la Société a, à des fins fiscales, un report de pertes prospectif de 104,9 millions de dollars (108,4 millions en 2010) qui vient à échéance entre 2027 et 2031.

## 25. VARIATION NETTE DES SOLDES DES ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE DU FONDS DE ROULEMENT

	2011 <i>(milliers de dollars)</i>	2010
<b>Provenance (utilisation) des flux de trésorerie</b>		
Créances	21 122	(43 539)
Programmation	24 770	22 387
Inventaire de marchandisage	614	4 044
Frais payés d'avance	9 854	(90 310)
Investissement net dans des contrats de location-vente	-	7
Créditeurs et charges à payer	(25 277)	35 456
Revenus reportés	1 640	(6 440)
Régimes de retraite et passifs liés au personnel	16 682	(26 428)
Dette obligataire	(290)	(269)
Passif financier lié à la monétisation de créances	163	10 174
	<b>49 278</b>	<b>(94 918)</b>

## 26. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Société est apparentée, en propriété commune, aux ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement canadien, à ses filiales et à des entreprises privées sous influence notable (note 8). Dans le cadre de l'exploitation courante, elle conclut des opérations avec ces entités conformément à l'usage commercial habituel à tous les particuliers et à toutes les entreprises. Ces opérations sont évaluées à la valeur d'échange, laquelle est établie et acceptée par toutes les parties.

La Société a comptabilisé dans ses états financiers consolidés les montants ci-dessous pour les opérations entre apparentés :

	2011	2010	2011	2010
	<b>Gouvernement</b>		<b>Entreprises privées</b>	
	<i>(milliers de dollars)</i>			
Revenus	355	968	4 449	8 501
Créances	79	42	305	614
Dépenses	1 086	543	–	255
Créditeurs et charges à payer	4	1	–	–
Placements à long terme	–	–	–	255

Les dépenses et les revenus se rapportant au gouvernement consistent essentiellement en des opérations effectuées avec d'autres sociétés d'État. Les revenus et les créances se rapportant aux entreprises privées ont trait essentiellement à une entente de programmation avec Sirius Canada Inc.

Au cours de l'exercice, la Société a aussi reçu des crédits parlementaires (note 23).

## 27. INSTRUMENTS FINANCIERS

La Société détient divers instruments financiers : trésorerie; créances; placements à long terme pour lesquels la Société n'exerce pas une influence notable; créditeurs et charges à payer; passifs à court terme au titre des régimes de retraite et passifs liés au personnel; garantie financière; passif financier lié à la monétisation de créances; dette obligataire et instruments dérivés.

### A. JUSTE VALEUR

Les justes valeurs des créances, des créditeurs et des charges à payer, de la part à court terme de la dette obligataire, des régimes de retraite et passifs liés au personnel et du passif financier lié à la monétisation de créances avoisinent les valeurs comptables de ces instruments en raison de leurs échéances à court terme.

Le tableau ci-après présente les valeurs comptables et les justes valeurs des dérivés, des placements à long terme comptabilisés à la juste valeur, de la garantie financière, de la dette obligataire et du passif financier lié à la monétisation de créances.

## 27. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

	2011		2010		Méthode
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	
<b>Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur :</b>					
					<b>Niveau 1</b> – prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments (actifs ou passifs) identiques.
Instruments financiers dérivés (passifs)	0,7	0,7	0,3	0,3	La juste valeur repose sur les cours du marché à terme au 31 mars.
					<b>Niveau 2</b> – données autres que les prix cotés visés au niveau 1 et qui sont observables directement.
Garantie financière	9,8	9,8	10,4	10,4	La juste valeur est déterminée à l'aide du risque de crédit et du taux d'intérêt qui sont observables.
Placements à long terme (actions de catégorie C sans droits de vote)	17,0	17,0	12,0	- <sup>1</sup>	La juste valeur est établie sur la base des flux de trésorerie actualisés futurs estimés.
<b>Instruments financiers comptabilisés au coût après amortissement :</b>					
Créances à long terme	-	-	10,1	9,4	La juste valeur des créances à long terme repose sur les cours du marché des obligations du gouvernement échéant dans environ trois à cinq ans, ajustés par un écart de crédit fondé sur la notation financière.
Dette obligataire (part à long terme)	299.2	382.2	309.2	389.1	La juste valeur de la dette obligataire est établie en utilisant la valeur actualisée nette du capital et des intérêts débiteurs. Le taux d'actualisation employé est basé sur le cours du marché des obligations du gouvernement du Canada échéant autour du 1 <sup>er</sup> mai 2027, ajusté par un écart de crédit fondé sur la notation financière des obligations.
Passif financier lié à la monétisation de créances (part à long terme)	-	-	10,2	10,2	La juste valeur du passif financier lié à la monétisation de créances repose sur les cours du marché des obligations du gouvernement échéant dans environ deux ans, ajustés par un écart de crédit fondé sur la notation financière.

<sup>1</sup> En 2010, la juste valeur des actions de catégorie C sans droits de vote ne pouvait pas être estimée de façon fiable (note 8).

## 27. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

### B. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

La Société se sert de contrats de change à terme pour se prémunir contre les fluctuations défavorables du taux de change du dollar américain.

Au 31 mars, les notionnels et les justes valeurs (exprimés en dollars canadiens) des instruments dérivés sont les suivants :

	2011		2010	
	Notionnel	Juste valeur	Notionnel	Juste valeur
		(milliers de dollars)		
Contrats de change à terme – USD <sup>1</sup>	23 251	(715)	18 651	(297)

<sup>1</sup> Les contrats à terme libellés en dollars américains portent un taux entre 0,99 et 1,04 et viennent à échéance entre avril 2011 et juillet 2012.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2011, la variation nette de la juste valeur des instruments dérivés représente une perte de 0,4 million de dollars (perte de 4,9 millions en 2010) comptabilisée dans l'État consolidé des résultats et du résultat étendu au poste Autres revenus (perte sur la juste valeur des instruments financiers).

### C. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Dans l'exercice de ses activités, la Société est exposée à divers risques financiers : risque de marché, risque de crédit et risque de liquidité. La stratégie globale de gestion des risques adoptée par la Société se fonde essentiellement sur l'imprévisibilité des marchés financiers et économiques, et vise à réduire au minimum les effets néfastes que les conjonctures financières et économiques pourraient avoir sur les résultats financiers de la Société. En collaboration avec les responsables de la gouvernance de la Société, la direction financière gère les risques, sous la supervision du Conseil d'administration.

### D. RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque de variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier attribuable aux fluctuations des prix du marché. Il existe trois types de risque de marché : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix. La Société est exposée au risque de change et au risque de taux d'intérêt.

L'exposition de la Société au risque de marché, de même que les objectifs, politiques et procédures qu'elle a établis pour gérer ce risque, demeurent inchangés depuis le 31 mars 2010.

#### i. RISQUE DE CHANGE

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères. La Société est exposée à un risque de change limité du fait de ses revenus et de ses dépenses libellés en devises. La majorité de ces opérations sont effectuées en dollars américains, en euros et en livres sterling. Dans sa gestion du risque, la Société vise essentiellement à protéger les flux de trésorerie et à atténuer les variations des résultats. Elle a pour politique de réduire au minimum le risque de change de façon à protéger la valeur de ses flux de trésorerie en devises, tant engagés que prévus, contre les effets négatifs des fluctuations de change. La Société atténue ce risque en concluant des contrats de change à terme. En conséquence, elle est peu touchée par une évolution défavorable des cours du change sur les marchés.

## 27. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

L'exposition nette de la Société au risque de change en dollars canadiens au 31 mars 2011 est la suivante :

	USD	Euros <i>(milliers de dollars)</i>	GBP
Trésorerie	2 344	260	136
Créances	670	350	241
Créditeurs et charges à payer	(1 755)	(170)	(259)
<b>Exposition nette</b>	<b>1 259</b>	<b>440</b>	<b>118</b>

Eu égard à l'exposition nette de la Société au risque de change au 31 mars 2011, et à supposer que toutes les autres variables demeurent constantes, une variation hypothétique de cinq pour cent du dollar canadien par rapport au dollar américain, à l'euro et à la livre sterling n'aurait pas un impact significatif sur les résultats nets de la Société (2010 – aucun impact significatif).

### ii. RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de l'évolution des taux d'intérêt pratiqués sur le marché. La dette obligataire de la Société est sensible aux fluctuations des taux d'intérêt parce qu'elle porte un taux d'intérêt fixe. Toute augmentation ou diminution des taux du marché a une incidence sur la juste valeur de cet instrument financier.

Eu égard à l'exposition nette de la Société au risque de taux d'intérêt au 31 mars 2011, et à supposer que toutes les autres variables demeurent constantes, l'effet sur les résultats nets de la Société d'une variation hypothétique d'un pour cent du taux d'intérêt au 31 mars 2011 sur la juste valeur de la dette obligataire s'établit à 28,6 millions de dollars (30,4 millions de dollars en 2010).

## E. RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie liée à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. La Société est exposée au risque de crédit du fait de sa trésorerie, de ses créances et de ses contrats de change à terme.

Au 31 mars 2011 l'exposition maximale de la Société à ce risque correspond à la valeur comptable de ces éléments d'actif.

### i. TRÉSORERIE

La Société détient de la trésorerie dans des institutions financières jouissant d'une bonne réputation (tout membre de l'Association canadienne des paiements, toute coopérative locale membre d'une société coopérative de crédit centrale qui fait partie de l'Association canadienne des paiements ou, sous réserve de l'approbation du ministre des Finances, toute institution financière étrangère) et estime qu'il est donc peu probable qu'elle subisse des pertes.

### ii. CRÉANCES

Les créances de la Société sont essentiellement liées à la vente de temps d'antenne publicitaire. Pour limiter la concentration du risque de crédit découlant des comptes clients, la Société évalue la solvabilité des clients et plafonne, au besoin, le crédit qui leur est accordé. La Société n'estime pas être exposée à un risque de crédit inhabituel ou élevé. Au 31 mars 2011, aucun client unique n'était responsable d'une part importante du solde des comptes clients de la Société.

La Société établit une provision pour créances douteuses à hauteur du montant estimatif de la diminution de la valeur des créances. Elle s'est dotée d'une politique de crédit et de recouvrement qui comprend des directives sur l'établissement de la provision. La provision est basée sur des créances particulières et est calculée en fonction de la connaissance qu'a la Société de la situation financière de ses clients, du classement par échéance des créances, de la conjoncture économique, de la concentration des clients et du secteur, et enfin, de l'expérience passée.

## 27. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Le tableau suivant présente en détail les créances par échéance et la provision pour créances douteuses :

	2011	2010
	<i>(milliers de dollars)</i>	
<b>Comptes clients</b>		
Courants	63 527	54 169
31-60 jours	42 647	31 007
61-90 jours	15 737	19 196
Plus de 90 jours	14 490	16 756
Provision pour créances douteuses	(1 103)	(2 725)
<b>Comptes clients nets</b>	<b>135 298</b>	<b>118 403</b>
Créances à recevoir et autres	38 092	76 109
<b>Créances</b>	<b>173 390</b>	<b>194 512</b>

La Société a inscrit une provision pour créances douteuses de 1,1 million en 2011 (2,7 millions de dollars en 2010).

### iii. CONTRATS DE CHANGE À TERME

En vertu de sa politique sur le risque de change, la Société est tenue de gérer le risque de crédit auquel l'exposent ses contrats sur dérivés en traitant principalement avec des contreparties comme des institutions financières dignes de confiance.

## F. RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que la Société ait de la difficulté à honorer ses obligations financières.

La Société gère ce risque en faisant en sorte, dans la mesure du possible, de disposer de liquidités suffisantes pour remplir ses engagements le moment venu, dans des circonstances normales ou difficiles, sans subir de pertes. De plus, elle surveille continuellement ses flux de trésorerie réels et prévus. Par ailleurs, le Conseil d'administration examine et approuve les budgets d'exploitation et d'immobilisations de la Société, ainsi que toute opération importante.

La Société n'est pas habilitée à obtenir une ligne de crédit ou à contracter un emprunt à long terme sans l'approbation préalable du ministre des Finances.

Le tableau ci-dessous présente une analyse des échéances du passif financier de la Société en fonction des flux de trésorerie prévus de la date du bilan jusqu'à l'échéance contractuelle. Les montants indiqués correspondent aux flux de trésorerie contractuels non actualisés.

## 27. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

	<b>Valeur comptable du passif au 31 mars 2011</b>	<b>Flux de trésorerie contractuels</b>	<b>1 an et moins</b>	<b>2 à 5 ans</b>	<b>6 à 9 ans</b>	<b>Plus de 9 ans</b>
			<i>(milliers de dollars)</i>			
Dette obligataire	318 879	545 140	33 039	132 155	132 155	247 791
Passif financier lié à la monétisation de créances	10 337	10 500	10 500	–	–	–

	<b>Valeur comptable du passif au 31 mars 2010</b>	<b>Flux de trésorerie contractuels</b>	<b>1 an et moins</b>	<b>2 à 5 ans</b>	<b>6 à 9 ans</b>	<b>Plus de 9 ans</b>
			<i>(milliers de dollars)</i>			
Dette obligataire	328 402	578 180	33 039	132 156	132 156	280 829
Passif financier lié à la monétisation de créances	20 395	21 000	10 500	10 500	–	–

Aucun besoin de trésorerie futur prévu ne se rattache aux instruments financiers dérivés et à la garantie financière.

## 28. GESTION DU CAPITAL

Le capital de la Société correspond à ses capitaux propres, soit la somme des bénéfices non répartis et du cumul des autres éléments du résultat étendu.

La Société n'est pas soumise à des règles extérieures concernant son capital. Cependant, elle est assujettie à la partie III de la *Loi sur la radiodiffusion*, qui impose des restrictions à l'emprunt.

Dans la gestion de son capital, la Société a pour objectif de préserver sa capacité à assurer la continuité de son exploitation et à financer ses actifs. Elle vise également à remplir la mission et à atteindre les objectifs que lui a conférés le gouvernement du Canada, afin de servir les intérêts des Canadiens.

À cette fin, la Société effectue régulièrement des analyses formelles pour comparer les résultats réels et prévus, et en communique les conclusions au Comité de vérification et au Conseil d'administration. La stratégie globale de la Société à l'égard de la gestion du capital comprend l'établissement, sur une base annuelle, d'un équilibre entre ses activités d'exploitation et d'immobilisations et son financement. La Société apporte les ajustements nécessaires à la lumière de la conjoncture économique générale, de la nature des risques associés aux actifs sous-jacents et des besoins de son fonds de roulement.

Les objectifs, politiques et procédures établies par la Société pour gérer son capital n'ont pas changé depuis le 31 mars 2010.

## 29. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

Le 24 novembre 2010, Sirius Canada Inc., qui appartient en partie à la Société, et Canadian Satellite Radio Holdings Inc., la société mère de XM Canada, ont annoncé leur intention de fusionner, sous réserve de l'approbation du gouvernement et des instances réglementaires. Cette transaction a été conclue le 21 juin 2011. En vertu de la convention passée entre la Société, Sirius XM Radio Inc., Slight Communications (désignés collectivement les « vendeurs »), Canadian Satellite Radio Holdings Inc. (CSR) et Sirius Canada Inc. (Sirius), les vendeurs ont cédé toutes les actions de Sirius émises et en circulation en échange de 71 284 578 actions à vote subalterne de catégorie A de CSR, acquérant ainsi le contrôle de 58 % des actions avec droit de vote en circulation de CSR. Avant cette transaction, la Société détenait 25 % de toutes les actions ordinaires émises et en circulation de Sirius et cette participation était comptabilisée à sa valeur de consolidation. En contrepartie de ses actions de catégorie A de Sirius, la Société a reçu 53 570 361 actions avec droit de vote de catégorie B de CSR (l'équivalent de 17 856 787 actions subalternes de catégorie A de CSR), de sorte que sa participation au capital social de la société issue de la fusion constitue 15 % et sa participation avec droit de vote 20 %.

Dans le cadre de la transaction, la Société a reçu une contrepartie en numéraire et en billets ne portant pas intérêt pour le rachat de ses actions de catégorie C de Sirius. La contrepartie a été considérée comme une combinaison de dividendes et de remboursement de capital. La Société étudie actuellement l'impact financier de cette transaction, qui sera reflétée dans les états financiers de la Société pour le premier trimestre de 2011-2012.

## 30. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres correspondants de l'exercice 2010 ont été reclassés de façon à être conformes à la présentation du présent exercice.